



Extrait du Association pour l'Économie Distributive

<http://www.economiedistributive.fr/Le-service-social>

# Le service social

- La Grande Relève - N° de 1935 à nos jours... - De 1976 à 1987 - De 1982 à 1983 - N° 815 - septembre 1983 -

Date de mise en ligne : dimanche 15 octobre 2006

Date de parution : septembre 1983

---

**Copyright © Association pour l'Économie Distributive - Tous droits réservés**

---

Gagés sur la production, les revenus sont ainsi la concrétisation de la part qui revient légitimement à chacun de la production réalisée par l'ensemble de la société. Ceci implique évidemment la participation de chacun au travail dont cette société a besoin. Il s'agit ainsi d'un nouveau contrat social tacite entre tous les membres de la société, un contrat qui porte sur l'ensemble de la vie, puisque la participation au travail de production ne sera plus nécessaire que pendant un temps de plus en plus court, estimé sur toute la vie.

Les modalités sont à inventer, et elles peuvent évoluer. Il semble évident qu'elles dépendront de la profession. Et les possibilités existent de permettre à chaque être humain de choisir selon ses goûts, ses aptitudes, ses aspirations et les besoins de l'ensemble de la société, la forme qu'il donnera à sa participation au travail nécessaire, lequel, de toute façon, n'occupera qu'une partie de plus en plus restreinte de ses activités.

En tout état de cause, le service social étant la participation due par tous au travail nécessaire à la société, il ne sera plus comme l'était l'emploi, un avantage procurant des revenus. Nul doute, par conséquent, que les hommes n'aient plus la même âpreté à vouloir accomplir seuls ces tâches : : Ainsi les femmes, partie prenante, à part entière, dans l'organisation de la société distributive, veilleront à ce que leurs aspirations ne soient plus subordonnées aux habitudes de pensée de la société duale et patriarcale. La liberté et l'autodétermination des individus permettra de faire que, si dans une famille, l'un des parents décide de rester au foyer pour s'y consacrer à élever les enfants en bas âge, ceci sera considéré comme la forme de service social qu'il choisit. Mais s'il s'avère qu'une grande majorité de gens estime qu'il faut un très grand nombre de bons équipements collectifs pour que les enfants y soient élevés ensemble, aucun obstacle financier n'empêchera d'y consacrer les matériaux et le personnel compétent pour les réaliser.